



ARRETE N° 2025 - 670
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Stationnement
Parking Place Sainte Catherine –
Parvis Sud
SAS DEMOLAF
Du 8 au 19 Décembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la SAS DEMOLAF – 7, rue des Seize – ZA La Courtilière – 62123 Beaumetz-Les-Loges, afin de réserver 2 places de stationnement, sur le Parking Place Sainte Catherine, Parvis Sud, Du Lundi 8 Décembre 2025 au Vendredi 19 Décembre 2025, De 8h00 à 17h00, hors week-end,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SAS DEMOLAF est autorisée à réserver 2 places de stationnement, dans le cadre de travaux de désamiantage rue du Puits, au n° 6, sur le Parking Place SAINTE CATHERINE, PARVIS SUD, Du LUNDI 8 DECEMBRE 2025 au VENDREDI 19 DECEMBRE 2025, De 8H00 à 17H00, hors week-end.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé à la Société intervenante, Parking Place Sainte Catherine, Parvis Sud, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Le règlement s'effectuera à l'horodateur.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneaux réglementaires.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 24 Novembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement : Jérôme HAMEL

